



Dénonciation protocole d'accord

Par **Pascall**, le **17/02/2009** à **09:59**

Bonjour,

Dans le cadre d'un litige avec mon installateur de chauffage, j'ai contacté mon assurance juridique qui a mandaté un expert.

Cependant cet expert était de combine avec l'installateur et nous a "fait peur" pour nous obliger à signer un protocole d'accord dans lequel nous abandonnons l'ensemble des points importants objets du litige (l'expert nous a refusé un délai de réponse).

Notre assurance juridique ne souhaite plus nous aider car un protocole a été signé.

Je viens de recevoir le rapport d'expertise qui ne retrace pas ce qui a été dit lors de l'expertise.

De plus, je note des non conformités majeures par rapport au devis qui n'ont pas été relevées lors de l'expertise qui s'est avérée très superficielle.

A ce jour comment procéder pour dénoncer le protocole signé? Puis-je obliger mon assureur à m'aider?

Merci
Bien cordialement